Image not found or type unknown

Rupture de courroie de distribution

Par **tryskel29**, le **29/04/2008** à **11:03**

Suite a la rupture de ma courroie de distribution et n'ayant pas depassé la date et le kilometrage prevu pour le changement de la courroie,la concession ne veut rien savoir pour prendre les frais a sa charge.J'ai engagé une procedure a l'amiable avec l'aide d'une association de consomateur.Un expert est passé voir la voiture.La cause de la casse de la couroie n'a pas peut etre trouvée.Je pense que c'est a la concession de tout prendre a sa charge.Cela fait 2 ans qu'il font trainer delibérément le dossier.Du coup la voiture elle subit une decote .Je voudrais savoir quel recours que j'ai puisqu'ils ont fait trainer les choses deliberement.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés